



DECISION D'ATTRIBUTION N°015/DA/FEICOM/DG DU 11 1 SEP 2025

Pour la fourniture des pneus pour les véhicules du FEICOM en procédure d'urgence.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

25/N°015/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°010/AONO/FEICOM/CIPM/2025 du 14 juillet 2025 pour la fourniture des pneus pour les véhicules du FEICOM en procédure d'urgence.

DECIDE:

Article 1er : La Société AFRICA DISTRIBUTION AND SERVICE (ADS) SARL, B.P:15 239 Douala-Cameroun, TEL 670 27 70 27, est déclarée adjudicataire au Dossier d'Appel d'Offres N°010/AONO/FEICOM/CIPM/2025 du 14 juillet 2025 pour la fourniture des pneus pour les véhicules du FEICOM, pour un montant de quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante-douze mille sept cent soixante-trois (89 872 763) francs CFA TTC et un délai d'exécution de cinq (05) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé,

11 1 SEP 2025

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Akoa  
MAGISTRAT HORS.HIERARCHIE